

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2022**

Date de convocation : 5 mai 2022

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage du compte-rendu : **17 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absents : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

FOSSEY Flavie

Délibérations prises à la majorité des votants :

- ✓ achat de la parcelle cadastrée Section AI, Numéro 6, au prix de 174 000,00 € et autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative correspondante
- ✓ rétrocession de la Route Départementale n° 306 E2 dans la voirie communale pour une longueur de 305 mètres linéaires
- ✓ acceptation du devis du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche relatif à l'effacement de réseaux au hameau Ermice pour une participation financière de la commune de 62 700,00 € et autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative correspondante
- ✓ refus du devis du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour un effacement de réseaux au hameau Ermice pour une seule habitation
- ✓ acceptation du devis du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche relatif à la desserte en électricité et en éclairage public du Lotissement communal Henri Ermice pour une participation financière de la commune pour un montant de 54 420,00 € TTC
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer les conventions de mandats de ventes sans exclusivité relatives à la commercialisation des parcelles du Lotissement communal Henri Ermice
- ✓ acceptation de l'offre de l'entreprise Fondouest relative à l'étude argile pour le Lotissement communal Henri Ermice pour un montant de 5 880,00 € TTC et autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative correspondante
- ✓ approbation du modificatif n°2 du règlement du Lotissement communal Henri Ermice
- ✓ intention de préemption à caractère social pour le bâtiment Miramar
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer l'avenant n°1 au marché public de prestations de service Saur pour intégrer deux postes de relèvement rue des Mézières et rue des Tennis et autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative correspondante

- ✓ modification de la délibération du 2 février 2022 pour l'acquisition d'une partie de la parcelle A 82
- ✓ acceptation du devis de l'entreprise Saur pour la pose d'un débimètre entrée à la Station d'Épuration et autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la décision modificative correspondante
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour continuer la procédure d'expulsion d'un locataire d'un logement communal
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention de fonctionnement et d'utilisation de l'Épicerie Sociale Itinérante avec la Maison du Pays de Lessay
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour renouveler le contrat aidé d'un agent
- ✓ création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à Temps Complet à compter du 1^{er} septembre 2022 dans le cadre de la fin d'un contrat aidé
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour accepter le devis Eurovia pour des travaux complémentaires (6 parcelles) au Lotissement communal Henri Ermice
- ✓ validation du plan prévisionnel du marché public relatif à l'aménagement d'une aire de camping-cars pour un montant de 268 616,00 € HT et au déplacement d'un Point d'Apport Volontaire pour un montant de 37 982,16 € HT et autorisation est donnée à M. Le Maire pour lancer le Dossier de Consultation des Entreprises
- ✓ fixation du tarif de location du Domaine Public à 2,00 €/jours pour le stationnement de scooters des mers par l'entreprise de M. Damien Deschamps
- ✓ validation de l'Avant-Projet 2 pour l'aménagement d'un cheminement piéton et d'une voie à sens unique sur le Boulevard Maritime pour un montant de 26 712,00 € TTC et choix de l'Agence Technique Départementale des Marais comme maître d'oeuvre

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 12 mai 2022,
Le Maire,
Christophe GILLES

